

L'inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Monsieur PEPIER Jean-Luc  
9, place du Canada  
35400 ST MALO

Rennes, le 28 avril 2011

N/Réf. :DIVEL/MLB/2010-2011/N° 1266

Division  
Des Elèves  
Pôle scolarité

Monsieur,

Dossier suivi par  
Mirabelle LE BOULICAUT  
DIVEL1

Téléphone  
02 99 25 1074

Télécopie  
02 99 25 11 05

Mél.  
Divel35@ac-rennes.fr

1, Quai Dujardin  
BP 3145  
35031 Rennes  
cedex

Site internet  
www.ac-rennes.fr/ia35

Par courrier en date du 30 mars 2011, vous attirez mon attention sur la manière dont [REDACTED] le Conseiller Principal d'Education du collège [REDACTED] de [REDACTED], a réglé l'incident survenu entre votre fils, [REDACTED], et un de ses camarade.

J'ai pris l'attache de Monsieur le Principal qui m'a fournis les éléments d'information qui suivent.

Monsieur le Conseiller Principal d'Education a été alerté par un assistant d'éducation de l'incident survenu et s'est déplacé pour apprécier la nature du problème. Il a rappelé la règle aux deux enfants et a demandé à [REDACTED] de rendre à son camarade son geste de manière symbolique c'est-à-dire sans violence aucune. [REDACTED] s'est exécuté et cela a permis de dédramatiser la situation.

Je vous rappelle que la « loi du Tallion » que vous évoquez consiste à répondre à une violence extrême par la violence extrême, ce qui n'est absolument pas le cas dans les faits énoncés.

Monsieur [REDACTED] a réagit d'une manière qui n'était peut-être pas la meilleure mais cependant elle me paraît adaptée, ce d'autant qu'elle a permis de mettre un terme à la dispute sans que l'un des enfant se sente lésé.

Enfin j'insiste sur le fait que Monsieur [REDACTED] est une personne reconnue pour ses qualités professionnelles et son sens de la communication envers les élèves et leurs familles.

Je vous invite dans ce cadre à maintenir des relations de confiance avec l'équipe éducative et la communauté scolaire dans son ensemble, ce dans l'intérêt même du bon déroulement de la scolarité de votre fils.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

*Pour l'inspecteur d'Académie*  
*L'inspecteur d'Académie Adjoint*

Jean-Yves BESSOL  
Caroline LOMBARDI-PASQUIER

[REDACTED]